Séminaire C3D

Réforme PACES/MMOP

Montpellier – 18, 19 et 20 juin 2019

Réforme PACES/MMOP

- La PACES pourrait être remplacée par deux voies d'accès aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) :
  - portail santé proposé "uniquement dans une université avec composante santé" : majeure santé et mineure sur une autre mention (60% des étudiants)
  - une licence avec une mineure santé (10 ECTS) à inclure ou pas dans les 60 ECTS de L1 (40% des étudiants)

Réforme PACES/MMOP

- Objectifs :
  - Diversification des voies d'accès et du profil des candidats
  - Refonte du contenu de l'enseignement en année spécifique santé
  - Favoriser la réorientation des étudiants qui quittent le portail santé

Réforme PACES/MMOP

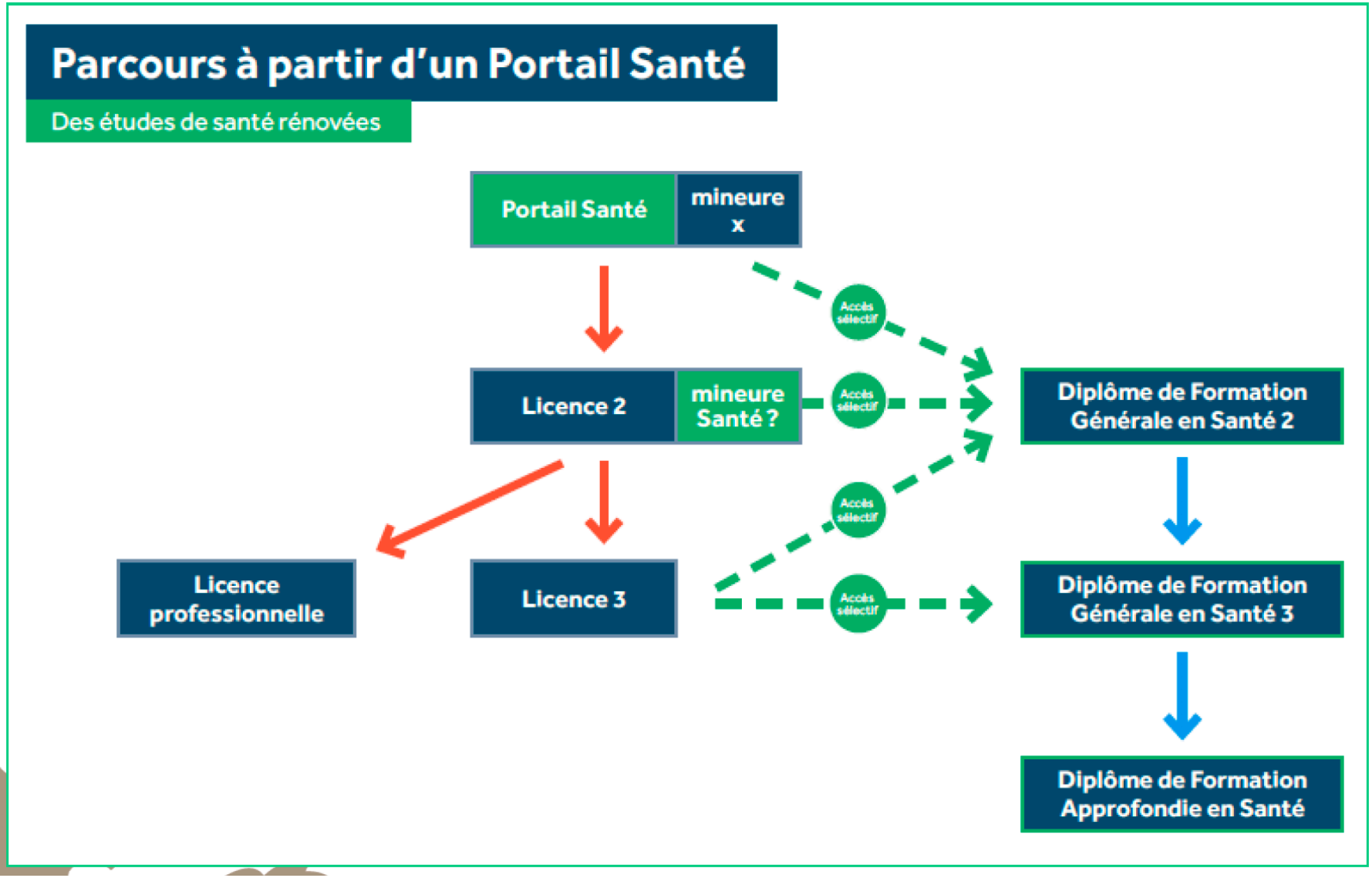

Portail Santé MMOP

Organisation pédagogique du portail santé :

- Blocs de compétences et UE (60ECTS en 1 an)
  - 30 ECTS spécifiques santé
  - 10 ECTS enseignements transversaux
  - 10 ECTS ouverture mineure hors santé
  - 10 ECTS libres
- Comprend des enseignements spécifiques des différentes filières MMOP
- Quels contenus et compétences à développer ?
- Comprend des enseignements spécifiques préparant la poursuite d'études dans d'autres formations de premier cycle de l'université et le cas échéant de l'université partenaire (mineures).

Portail Santé MMOP

Critères d'admissibilité supplémentaires :

- Conditions d'admissibilité en MMOP portraient être conçues de telle sorte qu'elles valorisent le choix de l'étudiant :
  - une note minimale à un module spécifique ?
  - une moyenne générale au delà d'un seuil déterminé ?
- Epreuves d'admission ?

Réforme PACES/MMOP

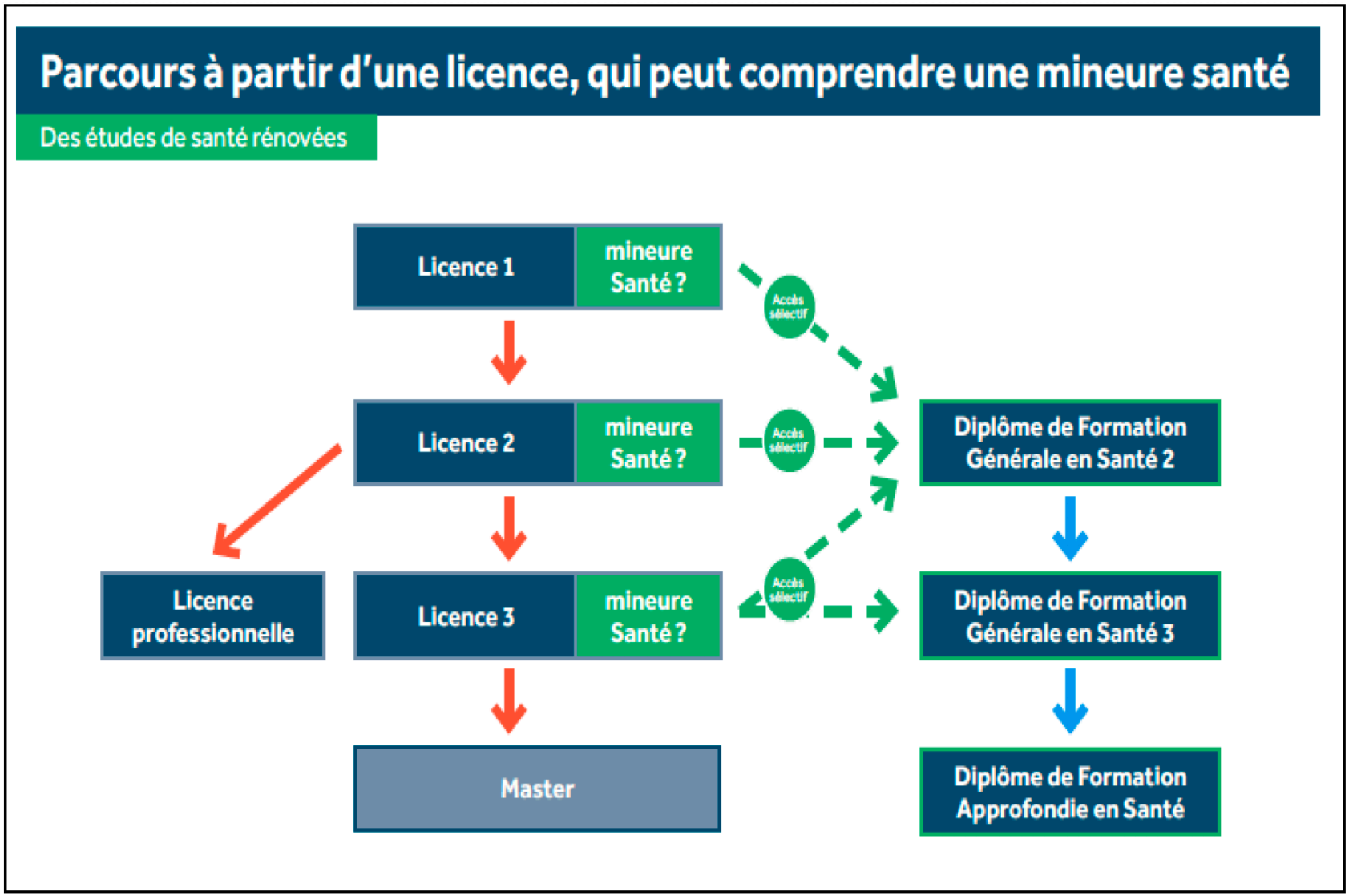

Accès MMOP par une licence

Condition d'accès :

- Validation des 60 ECTS en un an minimum
  - Enseignements 'Mineure santé' inclus dans les 60 ECTS
  - Enseignements 'Mineure santé' en + des 60 ECTS 'majeurs'

- Des critères d'admissibilité supplémentaires :
  - validation en 1ère session ?
  - plus de 12 de moyenne ?

+ Epreuve d'admission qui peut être commune à plusieurs modes d'entrée

Accès MMOP par une licence

Une licence ne permet pas forcement une candidature dans toutes les filières :

- possibilité de candidater :
  - en médecine et maïeutique à partir d'une L1 de biologie, de psychologie, de STAPS…
  - en pharmacie à partir d'une L1 de biologie, de chimie…

- Certaines de ces licences pourraient aussi être des voies d'accès à des formations de santé autres (kinésithérapie , ergothérapie…)

Réforme PACES/MMOP

- Accès sélectif en 2ème année de MMOP :
  - Nombre d'étudiants admis (fin du *numerus clausus*) ?
- A capacité d'accueil constante au niveau de l'établissement
- Sans moyens complémentaires pour absorber les étudiants dans les filières majeures/mineures ?
  - Cursus nouveaux métiers
  - 50 M€ ?

- Modèles alternatifs ? Lille

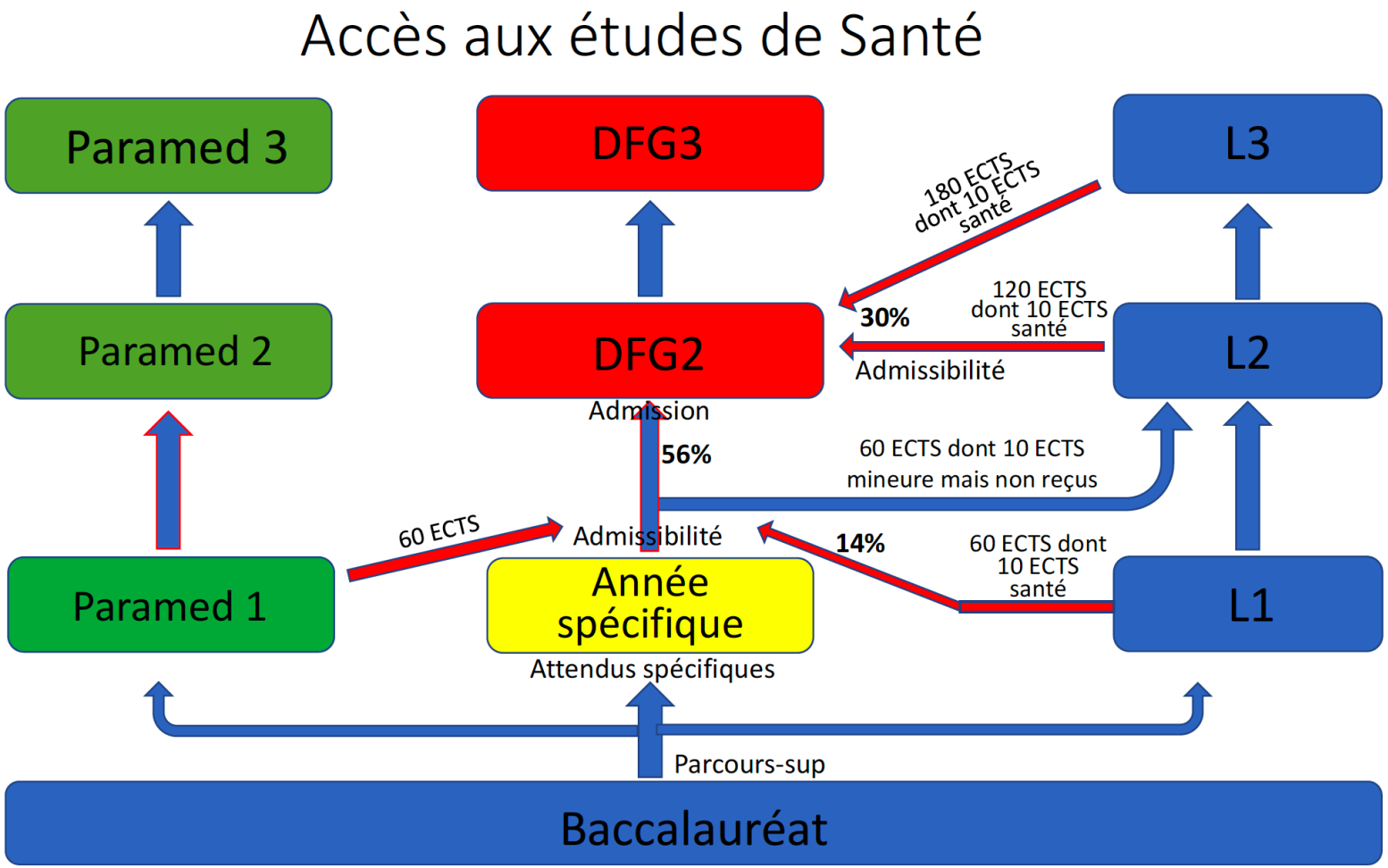

Réforme PACES/MMOP

- Modèles alternatifs ? Bobigny
  - Mineure STAPS

Programme d'enseignement

1er semestre de L1			2e semestre de L1		
Matière	Nb heures	ECTS	Matière	Nb heures	ECTS
Natation	2h CM + 20h TD	2	1 sport collectif au choix (HB ou BB ou RBY ou FB)	2h CM + 20h TD	2
Sciences de l'intervention	12h TD	2	Biomécanique du geste sportif	12h CM + 10h TD	3
Physiologie cardiovasculaire et système nerveux	12h CM + 10h TD	3	Physiologie des grandes fonctions	16h CM + 10h TD	3
Psychologie cognitive	12h CM + 10h TD	2	Sociologie appliquée aux STAPS	12h CM + 10h TD	3

Réforme PACES/MMOP

- Questionnement des conférences :
  - Quels attendus de formation pour l'entrée en 2ème année de MMOP ?
  - Quelle orientation des étudiants post-bac sur les différentes voies d'accès :
    - Algorithme Parcoursup
    - Rencontre conférence interdisciplinaire de santé 'Médecine, pharmacie, odontologie' (01/07)

Réforme PACES/MMOP

- Quels conséquences et quels modèles pour les unités STAPS de la mineure ‘santé’ ?
  - Organisation globale de cette réforme
  - Diminution de la part des ECTS « STAPS » (60 ECTS)
  - Attractivité + de nos formations : capacités d’accueil
  - Modification algorithme Parcoursup ?

Réforme PACES/MMOP

- Quels conséquences et quels modèle pour les unités STAPS de la mineure « STAPS » ?
  - Attractivité ++ de nos formations
  - Surcharge des groupes de TD ?
  - Augmentation du nombre de L1 et de L2 ?
  - Quels contenus et quels formats de cours ?